



EXTRAIT du REGISTRE des
DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PÉROUGES

2025033

Séance du 16 juin 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation

06/06/2025

Date d'affichage

06/06/2025

Présents : Mme Nathalie MICOLAS, Mr Jean-Luc VIBERT, Mr Gérard FLEJOU, Mme Florence DE POUMEYROL, Mme Maryvonne HERRENKNECHT BOUCHARD, Mr Gilberto GRECO, Mr Alain MORGILLO, Mr Éric MEUNIER, Mr Philippe LAMBERT, Mme Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mr Paul VERNAY, Mr Frédéric MALBOS, Mr Paul SAISSET.

Absents excusés : Mme Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Mme Florence DE POUMEYROL et Mme Christelle MORTEL donne pouvoir à Mme Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE.

Absents :

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :

DEMANDE FONDS DE CONCOURS TOURISME
AUPRES de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité du remplacement du système de paiement des parkings.

La commande étant passée, le projet voit sa réalisation dans les jours prochains.

Ces travaux entrent dans le champ des investissements éligibles au fonds de concours Tourisme de la CCPA qui prévoit de soutenir les projets contribuant entre autres à. « la nécessaire ouverture au public du site et obligatoirement en période touristique ».

Madame le maire précise que le taux maximum d'intervention de la Communauté de Commune est de 50 % maximum du reste à charge communal et que le montant de participation est plafonné à 150 000 €

Afin de fixer le montant qui pourrait être alloué à la commune, le plan prévisionnel de financement est décrit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant
Génie civil et cabalage	65 000,00	Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain =>Fonds de concours Tourisme	89 121,50
Tirage d'une fibre optique, Fourniture, pose et raccordement switch, Création de deux alimentations électriques	5 503,00		
Fourniture et mise en place bornes de paiement TPAL	107 740,00	Autofinancement	89 121,50
TOTAL	178 243,00	TOTAL	178 243,00

Après en avoir délibéré avec 14 pour, 1 abstention et 0 contre, le conseil municipal :

- Article 1** Fixe le plan de financement de cette opération comme présenté ci-dessus ;
- Article 2 :** Accepte de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au titre du fonds de concours Tourisme ;
- Article 3 :** Dit que les dépenses ont été prévues au budget ;
- Article 4 :** Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal*

Fait à Pérouges

Le Maire,
Nathalie MICOLAS

